Règlement ministériel du 29 octobre 2026 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur la N10 entre Moersdorf et Wasserbillig à l'occasion de travaux d'infrastructures

La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Considérant qu'en raison de travaux de sécurisation de la falaise le long de la N10, il y a lieu de réglementer la circulation sur la N10 entre Moersdorf et Wasserbillig ;

Vu l'article 100 de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Arrête :

Art. 1er. Pendant la phase d'exécution des travaux, qui se déroulera entre 9.00 heures et 16.00 heures, l'accès à la voie publique citée ci-dessous est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux :

- la N10 entre Moersdorf et Wasserbillig (N10 PR37,00+477 - N10 PR36,50+435).

Les conducteurs de véhicules et de machines investis d'une mission de gestion et de contrôle du chantier sont autorisés à y accéder.

Cette interdiction est indiquée par le signal C,2a.

Une déviation est mise en place.

Art. 2. Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art. 3. Le présent règlement prend effet le 4 novembre 2026 et reste en vigueur jusqu'à l'achèvement des travaux.

Luxembourg, le 29 octobre 2026
La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

(s.) Yuriko Backes